

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP AUCH

14 RUE LECONTE DE LISLE 70352

32010 AUCH CEDEX



MME ARTIGAS DOLORES
13 RUE ROUGET DE LISLE
32000 AUCH

Vos références

Numéro fiscal : 16 35 021 651 501 C
Référence de l'avis : 16 32 4098857 06

Numéro de propriétaire : 312 M00074 M
Débiteur(s) légal(aux) :
USUFRUITIER 0150 MBC8LS
MME MUR DOLORES

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2016
Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 17/10/2016

1 484,00 €

32043

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Pour payer
par smartphone,
flashez ce code
avec l'application
« Impôts gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU SIGNATURE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

MME ARTIGAS DOLORES
13 RUE ROUGET DE LISLE
32000 AUCH

Partie à détacher suivant les pointillés

CJP249029017313 *

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZZ0050021632409885706TIP
DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES
16 32 4098857 06 C 221 2016 32043 17/10/2016 Montant : 1484,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 70001
94974 CRETEIL CEDEX 9

163240988571 MME ARTIGAS D

001110000122 98221316324098857060320430923906 148400

Vos démarches

- ⇒ **Sur Impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace **Particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 810 012 011 * - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
 Le centre Impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contacts ») :
 SIP AUCH CELL FONC 14 RUE LECONTE DE LISLE
 CS 70352 32010 AUCH CEDEX
 Tél : 05 62 61 51 58 Courriel : sip.auch@dgfip.finances.gouv.fr



* (Service 0,06 €/min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 320 GERS

Commune : 312 A PESSAN

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2015	19,23 %	%	%	32,86 %	%	13,80 %	%	
	Taux 2016	19,61 %	%	%	33,85 %	%	14,20 %	%	
	Adresse Base	5333 LACAPÈRE							
	Cotisation	2056			2056		2056		1391
		403			696		292		
	Cotisations 2015	391			669		281		
2016	403			696		292			
Variation en % ⑧	+3,07 %	%	%	+4,04 %	%	+3,91 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2015	88,97 %	%	4,37 %	109,30 %	%	19,70 %	%	
	Taux 2016	88,97 %	%	4,37 %	109,30 %	%	19,50 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	30		30			37		
	Cotisations 2015	27		1			7		
2016	27		1			7		35	
Variation en % ⑧	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base «État»									
Base «Collectivité»									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 7 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦				58
					Dégrèvement « Habitation principale » ⑨				
					Dégrèvement JA « Etat » ⑩				
					Dégrèvements JA « collectivités » ⑩				
Références administratives : 320 50 075 043 312 A X L					Montant de votre impôt :				1484